

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines  
Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION  
21/06/2024

DATE D'AFFICHAGE  
21/06/2024

DATE D'ACCUSE DE  
RECEPTION  
PREFECTURE DES YVELINES  
04/07/24

NOMBRE DE MEMBRES EN  
EXERCICE : 76

NOMBRES DE VOTANT : 72

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 27 juin 2024 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

#### Étaient présents :

Monsieur Rodolphe BARRY, Madame Corinne BASQUE, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Laurent BLANCQUART, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur José CACHIN, Madame Chantal CARDELEC, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Vivien GASQ, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Monsieur Yann LAMOTHE, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur François LIET, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Ali RABEH, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Véronique ROCHER, Madame Alexandra ROSETTI, Monsieur Brice VOIRIN.

**formant la majorité des membres en exercice**

#### Absents :

Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE.

**Secrétaire de séance : Madame ROSETTI**

#### Pouvoirs :

Madame Ketchanh ABHAY à Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Olivier AFONSO à Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT à Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine BASTONI à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Christophe BELLENGER à Monsieur Dominique MODESTE, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Madame Chantal CARDELEC, Madame Hélène DENIAU à Madame Catherine CHABAY, Madame Ginette FAROUX à Madame Martine LETOUBLON, Madame Affoh Marcelle GORBENA à Monsieur François LIET, Monsieur Nicolas HUE à Monsieur Yann LAMOTHE, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER à Madame Adeline GUILLEUX, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI à Monsieur Michel CRETIN, Madame Danielle MAJCHERCZYK à Monsieur François MORTON, Monsieur Othman NASROU à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Christine RENAUT, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI à Monsieur Richard MEZIERES, Madame Sarah RABAULT à Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Sébastien RAMAGE à Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Frédéric REBOUL à Madame Sandrine GRANDGAMBE.

#### **Budget**

**OBJET : 2 - (2024-214) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Décision Modificative n°1 2024 - Budget Aménagement**

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**OBJET : 2 - (2024-214) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Décision Modificative n°1 2024 - Budget Aménagement**

**Le Conseil Communautaire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération n° 2024-92 du 23 mars 2024 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2024,

**CONSIDERANT** que la Décision Modificative n°1 s'établit conformément à la balance ci-annexée,

**CONSIDERANT** le rapport joint en annexe,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission budget et pilotage du 19 juin 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Adopte la Décision Modificative n°1 2024 du Budget aménagement

Publié sur le site de la communauté d'Agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr>

**Adopté à l'unanimité par 72 voix pour**

**FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**

**Jean-Michel FOURGOUS**

*«signé électroniquement le 04/07/24*

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

## BUDGET AMENAGEMENT - DM1 2024

### Fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre	BP 2024	Propositions DM1 2024	Total budgété 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 302 274,00	1 006 521,00	15 308 795,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 210 020,00		1 210 020,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00		10 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000 000,00		50 000 000,00
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	1 465 442,00		1 465 442,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>66 987 736,00</b>	<b>1 006 521,00</b>	<b>67 994 257,00</b>
Résultat de fonctionnement :	33 150 609,82	-511 673,00	32 638 936,82

#### Recettes

Chapitre	BP 2024	Propositions DM1 2024	Total budgété 2024
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 277 421,00	494 848,00	3 772 269,00
731 - FISCALITE LOCALE			
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 600 000,00		1 600 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 575 706,00		1 575 706,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000 000,00		50 000 000,00
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	1 465 442,00		1 465 442,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	42 219 776,82		42 219 776,82
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100 138 345,82</b>	<b>494 848,00</b>	<b>100 633 193,82</b>

### Investissement

#### Dépenses

Chapitre	BP 2024	Propositions DM1 2024	Total budgété 2024
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000 000,00		50 000 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 988 292,00		1 988 292,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>51 988 292,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 988 292,00</b>
Résultat d'investissement :	3 269 772,80	275 196,00	3 544 968,80

#### Recettes

Chapitre	BP 2024	Propositions DM1 2024	Total budgété 2024
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 000 000,00		50 000 000,00
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 048 178,80		3 048 178,80
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 209 886,00		2 209 886,00
13 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		275 196,00	275 196,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>55 258 064,80</b>	<b>275 196,00</b>	<b>55 533 260,80</b>

## Annexe à la délibération

### **Présentation :**

Cette décision modificative vise à prendre en compte des ajustements de crédits en matière d'études et travaux, de vente de terrains aménagés ainsi que de restitution de dépôts de garantie.

### **A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 494 848 €**

Chapitre 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 494 848 €

Il s'agit d'ajuster à la hausse les prévisions de recettes liées aux ventes de terrains aménagés sur la commune de Guyancourt à hauteur de 494 848 €.

#### **b) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 006 521 €**

Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL : 1 006 521 €

Il s'agit d'inscrire les crédits relatifs à :

- des travaux pour 1,45 M€ sur la commune de Voisins-le-Bretonneux, pour la ZAC de la Remise ;
- des études pour 6 251 € sur la commune d'Élancourt ;

Une réduction des dépenses prévues est également inscrite à hauteur de 450 K€ sur la ZAC des Bécannes à La Verrière.

La section de fonctionnement est en déséquilibre de 511 673 € sur la présente étape budgétaire, mais le budget primitif dégageait un excédent de plus de 33M€, ce qui porte le solde global 2024 à un excédent de 32 638 936,82 €.

### **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 275 196 €**

Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : 275 196 €

Il s'agit de prendre en compte la restitution de dépôts et cautionnement.

#### **a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 0 €**

La section d'investissement affiche un excédent de 275 196 € sur la présente étape budgétaire. Comme l'indique la balance, la section d'investissement globale 2024 est excédentaire à hauteur de 3 544 968,80 €.

***NB :*** Les documents faisant l'objet d'une délibération sont à votre disposition au siège de la CA et ce conformément à l'Article L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.